

2 LUG TINH TAN VAN

Etude de Mes Ch. GALLETT et B. COUGET,
Avocats à la Cour d'Appel de Saigon, 95, rue Pellerin

VENTE sur folle encheré

Au plus offrant et dernier encherisseur

En l'audience des saisies-immobilières du Tribunal de Paix à compétence étendue de Biên-hoa, sis au Palais de Justice de cette ville

De Onze parcelles de terre

Sises au village d'An-hoa, canton de Ham-ninh-ha, province de Tayninh.

L'AUDITION AURA LIEU:

Le Jeudi, 30 Novembre 1939

à 7h 30 du matin

PROCÉDURE :

On fait savoir à tous
ceux qu'il appar-
tiendra

Qu'en vertu des articles
788 et suivants du code de
procédure civile ci-fait par
le sieur Trinh-khanh-Nghia,
propriétaire, demeurant pré-
cédemment à Choquap (Cho-
quap), et actuellement à Govap (Giadinh),
d'avoir justifié de l'
acquisition des conditions
de l'adjudication exigible
conformément aux clauses
de l'article 18 du cahier des
charges et notamment du
paiement de son prix d'adju-
cation ainsi qu'il résulte
d'un écritiment délivré par
Monsieur le Greffier du tribu-
nal de Biên-hoa, en date du 25
Octobre 1939, enregistré à
Saigon, le 25 du même mois
à l'office, care 15.

Et à la requête du sieur P.
K. N. Nagapachettier, ban-
quier demeurant présidem-
ment à Saigon, 42 rue Ober
et actuellement à Cholon, 187
Boulevard Charles Thomson.
Ayant pour conseil Me R.
Couch, avocat pour le Cour d'ap-
peal de Saigon, 95 rue Pellerin.
Et présente ou lui dévient
appelée :

1° un sieur Trinh-khanh-
Nghia, propriétaire demeu-
rant précédemment à Cho-
quap (Choquap) et actuelle-
ment à Govap (Giadinh), ad-
judicataire foli enchérisseur.

2° de la dame Nguyen-hi-
Tuoi, celibataire majeure,
propriétaire et patrissier
d'une briqueirie, demeurant
au village d'An-hoa (Tayninh),
partie saisi.

Et 3° du sieur Mai-van-
Dung, propriétaire porteur
de la carte quinquennale
N. 04123, demeurant égale-
ment au village d'An-hoa
(Tayninh) partie saisi.

Il sera procédé, le 30 Novembre 1939, à 7 h
du matin, à l'audience
des saisies-immobilières
du tribunal de Paix à com-
petence étendue de Biên-hoa,
à la vente aux enchères
publiques au plus offrant et
dernier encherisseur des
immeubles dont la désigna-
tion suit :

Désignation.
Terrains inscrits au
nom de Mme Nguyen-
hi-Tuoi

1° un lot de terrain, sis au
village d'An-hoa canton de
Ham-ninh-ha, province de
Tayninh, d'une contenance de
soixante-cinq ares (68.00),
porté au diabô sous le nou-
veau n° 470 d'ordre et borné
au nord par Van-Hiem, au
sud par Van-Nen, à l'est par
Dat-chu et à l'ouest par
Duong-xe; il existe sur cette
parcelle deux manguiers.

2° un lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de quarante-cinq
ares (45.00), porté au dia-
bô sous le nouveau n° 471 d'
ordre et borné au nord par
Ngon, au sud par Dat-chu,
à l'est par Van-Hung et à l'
ouest par Van-Hiem; il existe
sur ce lot huit manguiers.

3° un lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de trente ares
(30.00), porté au diabô sous
le nouveau n° 483 d'ordre et
borné au sud par Me-rach, au
sud par Me-rach, à l'est et à l'
ouest par Me-rach.

Cette parcelle est propre à
la culture de riz.

4° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de quatre
hectares, trente-cinq ares
(48.50), portée au diabô sous
le nouveau numéro 422 d'
ordre et bornée au nord par
le village d'An-hoa, au sud
par Van-Hiem, et à l'ouest par
le nommé Cao.

Cette parcelle est propre à
la culture de riz.

5° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de trois
hectares, trente ares 8h.30
(30.00), portée au diabô sous
le nouveau n° 27 d'inscription à
l'ancien registre, le nom
n° 45 d'ordre et bornée au
nord par une petite rivière
au sud par le nommé Chéph
à l'est par le nommé Ngon et
à l'ouest par le nommé Cao.

Cette parcelle est propre à
la culture de riz.

6° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de soixante-cinq
ares (68.00), porté au dia-
bô sous le n° 281 d'ins-
cription à l'ancien registre,

nouveau n° 88 d'ordre et
borné au sud par une ri-
vière, au sud par un diabô sous
l'est par le nommé Kien, et
à l'ouest par une rivière, il
existe sur ce lot un four à
briques et deux hangars ser-
vant de dépendances, mes-
urant chacun 85 mètres de
long sur 10 mètres de large,
construits en bois et cou-
verts en tuiles.

7° un lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, con-
tance de cinquante ares
(50.00), porté au diabô sous
le n° 384 d'inscription à l'an-
cien registre, le nouveau n°
68 d'ordre et borné au nord
par le nommé Ghi, au sud
par le nomme Kien, à l'est
par le nomme Van-hiem et à l'
ouest par sa rivière.

Cette parcelle est propre
à la culture du riz.

8° un lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq
ares (25.00), porté au dia-
bô sous le n° 328 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le
nouveau n° 69 d'ordre et
borné au nord par le nom-
me Kien, et à l'ouest par le
nomme Ghi.

Cette parcelle est couverte
de broussaille.

9° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de cinq
hectares, quatre-vingt-cinq
ares (55.00), portée au dia-
bô sous le n° 31 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le
nouveau n° 71 d'ordre et
borné au sud par le nom-
me Kien, et à l'ouest par le
nomme Van-Hiem.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

10° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de quatre
hectares, trente-cinq ares (48.50),
portée au diabô sous le
nouveau n° 45 d'ordre et
borné au nord par le nom-
me Van-Hiem, et à l'ouest par
le nomme Cao.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

11° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de deux
hectares, trente-cinq ares
(25.00), portée au dia-
bô sous le nouveau n° 422 d'
ordre et bornée au nord par
le nomme Van-Hiem, et à l'
ouest par le nomme Cao.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

12° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de deux
hectares, trente-cinq ares
(25.00), portée au dia-
bô sous le nouveau n° 423 d'
ordre et bornée au nord par
le nomme Van-Hiem, et à l'
ouest par le nomme Cao.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

13° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de deux
hectares, trente-cinq ares
(25.00), portée au dia-
bô sous le nouveau n° 424 d'
ordre et bornée au nord par
le nomme Van-Hiem, et à l'
ouest par le nomme Cao.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

14° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de trois
hectares, trente ares 8h.30
(30.00), portée au dia-
bô sous le nouveau n° 45 d'
ordre et bornée au nord par
une petite rivière, au sud par
le nomme Chéph, et à l'
ouest par le nomme Ngon.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

15° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de soixante-cinq
ares (68.00), porté au dia-
bô sous le n° 281 d'ins-
cription à l'ancien registre,

nouveau n° 88 d'ordre et
borné au sud par une ri-
vière, au sud par un diabô sous
l'est par le nommé Kien, et
à l'ouest par une rivière, il
existe sur ce lot un four à
briques et deux hangars ser-
vant de dépendances, mes-
urant chacun 85 mètres de
long sur 10 mètres de large,
construits en bois et cou-
verts en tuiles.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

16° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de soixante-cinq
ares (68.00), porté au dia-
bô sous le n° 281 d'ins-
cription à l'ancien registre,

nouveau n° 88 d'ordre et
borné au sud par une ri-
vière, au sud par un diabô sous
l'est par le nommé Kien, et
à l'ouest par une rivière, il
existe sur ce lot un four à
briques et deux hangars ser-
vant de dépendances, mes-
urant chacun 85 mètres de
long sur 10 mètres de large,
construits en bois et cou-
verts en tuiles.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.

17° une parcelle de rizière
sis audit village d'An-hoa,
d'une contenance de soixante-cinq
ares (68.00), porté au dia-
bô sous le n° 281 d'ins-
cription à l'ancien registre,

nouveau n° 88 d'ordre et
borné au sud par une ri-
vière, au sud par un diabô sous
l'est par le nommé Kien, et
à l'ouest par une rivière, il
existe sur ce lot un four à
briques et deux hangars ser-
vant de dépendances, mes-
urant chacun 85 mètres de
long sur 10 mètres de large,
construits en bois et cou-
verts en tuiles.

Cette parcelle est propre à
la culture du riz.



GÂY MÔN
SIROP DESCHIENS

Savon « CON-SO »

Savon « CON-SO » tôt et tard
hor cát thè savo dòng xua nay.
Ky là tài kiem của qđa
qui bò :

Dr.NGUYEN-NHAT-LAM

Dr.NGUYEN-TIN-THU

BLANGUOC

MT-NGOC-NH-CONG

Savon de mèche

Trung-193, 121-123 bis

Quai des Jardins

Tep. 11-122 Cholon

(Có trát bún kháp nót)

Terrain inscrit au nom
de Mai-Vân-Dung.

14. Un petit lot de terrain
d'une contenance de six hecta-
res, quarante cinq ares
(6h.45), porté au diabô sous
le numéro 22 d'inscription à l'an-
cien registre, le nouveau numéro 25 d'ordre et
borné au nord par le nomme
Hiem, au sud par le nomme
Nguyen-hi-Tuoi, et à l'ouest par un
terrain vague et à l'est par le nomme Ngoc.

Cet lot est propre à la culture du riz.

15. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 328 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 68 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est couverte de
broussaille.

16. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 329 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 69 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

17. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 330 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 70 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

18. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 331 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 71 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

19. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 332 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 72 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

20. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 333 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 73 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

21. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 334 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 74 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

22. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 335 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 75 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

23. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 336 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 76 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

24. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 337 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 77 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

25. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 338 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 78 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

26. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 339 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 79 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

27. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 340 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 80 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

28. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 341 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 81 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

29. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 342 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 82 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

30. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 343 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 83 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

31. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 344 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 84 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

32. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 345 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 85 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

33. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 346 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 86 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

34. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 347 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 87 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

35. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 348 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 88 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

36. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 349 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 89 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

37. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 350 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 90 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

38. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 351 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 91 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

39. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 352 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 92 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

40. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 353 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 93 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

41. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 354 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 94 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

42. Un petit lot de terrain, sis au
village d'An-hoa, d'une
contenance de vingt-cinq ares
(25.00), porté au dia-
bô sous le n° 355 d'inscrip-
tion à l'ancien registre, le nou-
veau n° 95 d'ordre et borné au
nord par le nomme Ghi, et à l'
ouest par le nomme Kien.

Cette parcelle est propre à la culture du riz.

43. Un petit lot de terrain, sis

ở nhà in UNION
'Nguyễn-vân-Cầu
57, rue L. Mossard Saigon

Hồi các bà các cô,
Trời lạnh đã đến

Mỗi về ban-

tranh, thông báo Chánh-

Phủ Sớm mai ngày 28

Octobre có mấy lời này:

« Thời tiết càng ngày càng

lạnh. Tuyệt đối trong mèo

Vosges và miền Sarre.

Trong mấy miến khai

thì mưa lanh như nước đá

và sau đó có bùn lầy.

Hồi phu-nhĩ Namky.

Hay lát sau là lạnh hàn

sai đồi kêu, và sáu, ba

v.v. cho quán-si là chung

trái.

Tuyệt đối trong mèo

Vosges và miền Sarre. Trời

lạnh! Hay nhất là kêu

tuyệt đối sương đông hàn

vực cối bờ.

Tin chánh Phủ

Theo nghị định của quan

Tôn-quyền Đông-pháp ngày

18-10-39;

Mme Bourret née Trần thi

Phi giáo sô đồng phap

hưng tu sô ho sô, nghe tinh

lert, sô 1939 truôk kinh thô

ky thiет thô hang 5.

Namky nay co den xin

duyets truôk vng-kech k

18-8-39.

Theo nghị định của quan

Thống-dic Namky, ngày 10-

10-39.

M ng xinh Hào thô ky têp

sô các phap chinh phô

và các tinh Namky, giáp vien

tai phu-thong, đc, bông

tui (phânh) đc, bôth

ky thiет thô hang 5.

Ngay kinh thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô

thô ky thiет thô ky têp

ky têp sô Biên-km, huyet bô</